Alain NONYME
Graphisme / Conseil en communication

14 rue Marue
15000 MAVILLE

Siret : **012 345 678 910 00012** - NAF : **7021Z**
TVA : **FR33012345678**

Tél : **01 23 45 67 89**
Fax : **01 23 45 67 92**
e-mail : ***moi@monsite.com***
site : www.monsite.com

Maville, le 1er février 2021

Facture
n°2021-022

référence : FAC_ClientX_2

Nom de l'entreprise cliente
Rue
Code postal

Détail de la prestation	
Poste 1	1 200,00 €
Poste 2	400,00 €
Poste 3 Détail exhaustif des livrables	400,00 €

Conditions de cession des droits d'utilisation	
Droits exclusifs de reproduction et de représentation cédés pour telles destinations, tels supports, tel territoire, telle durée.	*Rémunération forfaitaire incluse dans le tarif global*

TOTAL HT	**2 000,00 €**
TVA 20,0%	400,00 €
TOTAL TTC	**2 400,00 €**

Conditions de paiement : 30% à la commande, solde sous 60 jours après livraison.
Membre d'une Association Agréée. Le paiement des honoraires par chèques est accepté.

Conditions générales de vente
1. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Nature de la prestation ». De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.
2. Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le paiement s'effectue au plus tard au 30° jour suivant la date de facturation (C. Com. art L. 441-6, al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001). Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10% de la facture totale par mois de retard (Lutte contre les retards de paiement / article 53 de la Loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. art. D441-5). Paiements par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « Alain NONYME ». Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.
3. Conformément au CPI (articles L.121-1 à L.121-9) ne seront cédés au client pour l'oeuvre décrite que les droits patrimoniaux explicitement énoncés dans les conditions de cession, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les limites y figurant également. Il est rappelé que droit moral d'une création (comprenant en autres droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible.
Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.(Art. L. 122-4 du CPI)
4. La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de Alain NONYME tant que les factures émises par Alain NONYME ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, la société cliente deviendra propriétaire de fait des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par Alain NONYME dans le cadre de la commande.
5. La livraison éventuelle des sources ou fichiers de travail relatifs à la présente commande ne se fera qu'en cas de nécessité induite par la stricte exploitation de l'oeuvre prévue dans les conditions de cession ou dans un avenant ultérieur.
6. Alain NONYME se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence et de citer des extraits textuels ou iconographiques des oeuvres concernées dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Toute réserve au droit de publicité d'Alain NONYME devra être notifiée et négociée avant la signature du devis et mentionnée sur la facture.
7. La société cliente assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par Alain NONYME, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur. Elle assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par elle à Alain NONYME dans le cadre de sa mission, et garantit Alain NONYME contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments.

Exemple de facture complète pour un graphiste en profession libérale, avec TVA

Coordonnées de l'émetteur

En faisant preuve de beaucoup d'originalité, nous allons commencer par la partie supérieure, sachant qu'il n'y a aucune obligation pour que ces indications se trouvent en haut, certains les disposent en bas ou sur le côté.

00288-Graphiste-INT.indb 239 24/03/2021 15:51

Alain NONYME
Graphisme / Webdesign / Conseil en communication

Tél : **01 23 45 67 89**
Fax : **01 23 45 67 92**
e-mail : ***moi@monsite.com***
site : www.monsite.com

14 rue Marue
15000 MAVILLE

Siret : **012 345 678 910 00012** - NAF : **7021Z**
TVA : **FR33012345678**

Coordonnées de l'émetteur en tête de facture. Ici, un artiste-auteur soumis à la TVA

Numéro de TVA intracommunautaire
Cet identifiant vous permet de facturer hors taxes les étrangers de la CEE (voir plus loin). Si vous n'en disposez pas encore, demandez-le sans attendre à votre CFE même si vous n'en avez pas encore besoin, afin d'être prêt le cas échéant.

Il est nécessaire de faire figurer un certain nombre d'informations sur chaque facture :

- nom, prénom, et adresse de l'activité ;
- numéro Siret ou Siren (fournis par votre CFE) ;
- code d'activité NAF (9003A ou 9003B pour les artistes-auteurs) ;
- numéro de TVA intracommunautaire si vous êtes redevable de la TVA.

Adresse et déménagements

Attention, pour qu'un local – domicile ou autre – soit considéré comme votre adresse pro (et ainsi figurer sur vos factures et, éventuellement, être passé en frais), il doit être le lieu « officiel » de votre activité, c'est-à-dire celui indiqué sur votre P0 lors de la création de celle-ci. Si entre-temps votre activité déménage, n'oubliez pas de signaler sans tarder cette nouvelle adresse aux services fiscaux en remplissant le **formulaire P2 – Modification d'activité**. À cette occasion, vous conserverez votre Siren mais il vous sera attribué un nouveau Siret (car nouvel établissement).

Le formulaire P2 existe en plusieurs versions selon votre statut :

- les professions libérales classiques ou les artistes-auteurs devront remplir un P2-PL ;
- les micro-entrepreneurs devront remplir un P2-P4.

Ces formulaires sont disponibles au téléchargement sur www.service-public.fr, à la rubrique Professionnels›Services en ligne et formulaires.

Le reste des informations ici présentées (intitulé de profession, téléphone, e-mail, site Web) sont optionnelles et libres, même s'il relève du bon sens de les afficher. Vous pouvez également faire figurer un logo ou une appellation commerciale pour rappel mais attention à ne pas laisser d'ambiguïté sur le nom officiel de l'émetteur (à savoir votre nom patronymique).

Pas encore de Siret ?

Comme vu précédemment, vous pouvez commencer à deviser ou à facturer avant d'avoir obtenu votre numéro Siret. Dans ce cas, indiquez « Siret : en cours d'attribution » et notez à la place votre numéro de Sécurité sociale.

00288-Graphiste-INT.indb 240 24/03/2021 15:51

Références de la facture

À la suite, viennent les mentions et numéros identifiant la facture.

Maville, le 1er février 2021

Facture
n°2021-013
référence : FAC_ClientX_2

Nom de l'entreprise cliente
Rue
Code postal

Date, numéro de facture et référence du client

La forme adoptée pour numéroter vos factures est libre, mais les numéros doivent se suivre sans possibilité de rajout. Si vous choisissez par exemple un format « année-numéro », vos factures devront être émises dans l'ordre « 2021-001, 2021-002, 2021-003… » sans trou.

Les factures doivent également être datées et normalement émises dès la fin du travail et sa livraison, en mentionnant les nom et adresse de la société cliente (vérifiez auprès de votre client l'adresse de facturation, parfois différente de celle des bureaux).

Si votre client vous a indiqué un numéro de référence ou de bon de commande, vous êtes également tenu de l'indiquer ici. Dans tous les cas, une bonne identification des factures en favorise le règlement rapide, donc pas d'hésitation. D'autant que, dans certains cas, les clients ne vous paieront pas si ces références ne sont pas rappelées. Il s'agit en général, au choix :

- du numéro de bon de commande et de la date ;
- du numéro de dossier ou d'identification du projet ;
- du nom du responsable de la collaboration.

Descriptif de la prestation

Détail de la prestation	
Poste 1	1 200,00 €
Poste 2	400,00 €
Poste 3 Détail exhaustif des livrables	400,00 €

Détail de la prestation sur une facture de libéral

La prestation vendue doit être assez détaillée pour ne laisser aucune ambiguïté. Dans l'idéal et comme sur le devis, essayez de séparer les postes (c'est-à-dire les différentes étapes identifiables du projet ou les refacturations de types variés), bien que ce ne soit pas obligatoire. Détaillez également les livrables convenus.

Indiquer les jours ?

Attention, si vous êtes artiste-auteur, et même si vous avez établi et négocié votre facture sur la base d'un tarif journalier, **n'indiquez pas** un nombre de jours travaillés sur votre facture. Votre vente risquerait d'être assimilée à une prestation de services en régie, et retoquée par la Maison des artistes.

Si vous êtes libéral, vous êtes parfaitement libre de facturer des heures ou des jours.

00288-Graphiste-INT.indb 241 24/03/2021 15:51

Pour les artistes-auteurs, intitulez cette section « Conception, réalisation et production d'œuvres graphiques originales ». L'objectif est de rappeler au diffuseur et à l'administration qu'on est bien là dans le cadre d'une création globale d'œuvre qui va générer des droits d'auteur.

N'oubliez pas que cette facture est un acte officiel de livraison et éventuellement de cession. Les informations qu'elle comporte serviront de références en cas de conflit avec ce dernier ; aussi bien commercialement que pénalement dans le cas d'une utilisation non prévue.

Cession de droits

Dès qu'il y a création originale, il doit y avoir cession des droits correspondants. Cette cession peut être établie dans un acte ou un contrat de cession séparé. Dans la facture décrite ici, nous avons intégré directement les mentions de la cession au document, afin d'obtenir une facture-cession compacte et pratique, ce qui est possible seulement si la rémunération de la cession est de type forfaitaire.

Conditions de cession des droits d'utilisation	
Droits exclusifs de reproduction et de représentation cédés pour telles destinations, tels supports, tel territoire, telle durée.	1 000,00 €

Acte de cession de droits intégré à une facture

Détaillez la nature des droits cédés et leurs destinations, en indiquant toutes les limites nécessaires comme il a été expliqué au chapitre 5 (voir page 148).

Indiquez également ici le tarif de la cession, et son caractère forfaitaire. Sinon, si c'est la méthode que vous avez choisie, indiquez « Rémunération forfaitaire incluse dans le tarif global ».

Calcul des taxes et cotisations

Selon votre régime fiscal, vous aurez à faire figurer certains calculs ou mentions avant d'afficher votre prix final.

TOTAL	2 000,00 €

TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Facturation sans TVA (franchise de TVA)

TOTAL HT	2 000,00 €
TVA 20,0%	400,00 €
TOTAL TTC	**2 400,00 €**

Facturation avec TVA à 20 %

Si vous êtes en franchise de TVA, indiquez simplement votre prix total et la mention obligatoire « TVA non applicable – Article 293 B du CGI ».

Si vous êtes redevable de la TVA, indiquez votre prix total HT, le taux de TVA et le montant de la TVA, puis le prix total TTC. C'est le montant TTC que le client devra vous verser.

00288-Graphiste-INT.indb 242 24/03/2021 15:51